Par Jacquie Bernard

Comment vivait-on dans le Morvan aux XVIIe et XVIIIe siècles

Champagne, au sortir d'un long dîner qui lui enfle l'estomac, et dans les douces fumées d'un vin d'Avenay ou de Sillery, signe un ordre qu'on lui présente, qui ôterait le pain à toute une province si l'on n'y remédiait. Il est excusable : quel moyen de comprendre dans la première heure de la digestion, qu'on puisse quelque part mourir de faim ?
La Bruyère

En 1643, la Chambre des Elus des Etats du Duché de Bourgogne écrit au gouverneur, le Prince de Condé pour lui demander d'effectuer un recensement (ce qu'on appelle alors la visite des feux) de la province, la dernière ayant été faite en 1630 et ne correspondant plus à la réalité. Depuis treize ans, l'incessant passage des soldats des armées du roi comme ceux des armées ennemies a tout détruit : les biens ont été pillés, les maisons brûlées (on compte plus de cinq cents villages incendiés). La population, quand elle échappe au massacre, fuit. Les gens qui restent ont perdu leurs ressources. S'ensuivirent des famines, des épidémies, une misère si grande que la liste des impôts dressée en 1630 ne correspond plus aux possibilités des habitants. Il était donc nécessaire d'aller sur place pour vérifier le nombre exact de contribuables, leur situation financière, la qualité des sols, l'état des bâtiments. On espère, de ce recensement, une plus juste répartition des impôts.*

Nous n'avons pas les chiffres de tous les villages du Morvan, par contre il nous a paru intéressant de prendre en compte certaines paroisses des bordures de ce que nous appelons aujourd'hui, le Parc naturel régional du Morvan.

Commune	Nb de feux imposables	Nb de laboureurs	Condition franche	Mainmortables (1)	Appartenant aux gens de l'Eglise	Présence d'un seigneur	Ont subi gel ou grêle	Incendies	passage soldats	Dettes contractées	Pers. exemptées de taille
Alligny	170	90		X		X		X			
Moux	96	20		X		X		X	X	X	
Chaumien (3) (Moux)	10	3	X			X	X		X		
Glux	48	6	X				X				
Millay	20	10	X	X							
Poil	11	3		X					X		
Saint-Prix	92	22	X						X		
St.Léger/B.	84	23	X				X		X	X	X
La Comelle	68	16	X						X	X	
Thil/Arroux (4)	33	15		X			X		X		
St. Didier/A. (4)	76	32		X		X	X			X	
Etang/A. (4)	114	31				X	X			X	
La Pte-Verrière	151	47	X	X	X				X		
La Gde-Verrière	23	6	X	X					X		X
Roussillon	45	33	X			X					X
Velée (Anost)	42	14		X				X		X	
Anost	62	43	X			X			X	X	X
Cussy-en-Morvan	107	44	X			X			X		
Chissey	67	16	X	XXX	X	X		X	X	X	
Montbelon	70	20		X		X					
Ménessaire	49	9		X		X	X	X	X	X	
Lucenay-l'Evêque	97	12	X		X				X	X	X
Sommant	56	15		X	X			X	X	X	
Reclesne	57	21	X	X	X		X		X		

** Le premier recensement du baillage de Dijon date de 1375. On en connaît deux autres spécifiques au baillage d'Autun datant de 1475 et 1548.*

«Famille de paysans dans un intérieur » de Louis LE NAIN. ▲
(vers 1645) – Musée du Louvre (huile sur toile : 1135 X 1595 mm)

N'ont point[2] de communaux
X
X
X
X
X
X
X
X
quelques petits com.
X
X
X
X
X
X
X
X
X
X
quelques petits bois
quelques com.
X
X

(1) - Les croix n'indiquent pas que tous les habitants de la commune sont de condition mainmortables mais que certains d'entre eux le sont. Excepté à Chissey-en-Morvan où la quasi majorité des gens y sont soumis. Seules échapaient à ce servage, les familles élargies, vivant ou travaillant en commun (communautés de paysans).
(2) - Les "communaux" sont des terrains ou des bois dans lesquels les paysans peuvent faire paître leurs animaux.
(3) - appartenant au canton de Montsauches.
(4) - appartenant au canton de St. Léger/Beuvray.

◀

Les points essentiels que nous retirons de cette enquête sont les suivants :

- I La plupart des habitants sont des serfs, de condition mainmortable.
- II Le nombre d'habitants doit être corrigé.
- III Mis à part un petit nombre de laboureurs possédant leur outil de travail, la plupart des gens travaillent au jour le jour.
- IV A un sol ingrat, s'ajoute un climat très rude.
- V La misère est générale et conduit aux famines.
- VI Les villages sont constamment occupés par des "gens de guerre".
- VII Les impôts, injustement répartis, obligent les gens à s'endetter. Prison et exode sont les conséquences de ces fléaux.

I) La plupart des habitants de notre province sont de condition mainmortable et ne peuvent donc transmettre à leurs enfants le bien qu'ils ont acquis, ce bien revenant à leur seigneur. Parfois, cohabitent des gens de condition franche et d'autres encore mainmortable. Seules les paroisses de Lucenay-l'Evêque, Cussy-en-Morvan, Anost, Roussillon, Glux, Saint-Léger, La Comelle, Saint-Prix, Chaumien, sont de condition franche.

II) Le nombre d'habitants peut nous paraître faible. Rappelons que ce chiffre désigne les chefs de famille ou les personnes susceptibles d'être imposées. Les mendiants, très nombreux, comme les privilégiés en sont exclus. Dans les privilégiés, il y a, bien sûr, les

seigneurs mais aussi tous ceux qui, par leurs fonctions, s'exemptent de "taille": notaires, avocats, greffiers, personnes gravitant autour du seigneur. A la Grande-Verrière, outre le notaire, Jean de Geneste, propriétaire de plusieurs domaines s'est exempté. A Roussillon, on compte cinq personnes dispensées d'impôts. A Anost, c'est un "marchand", ailleurs c'est un riche bourgeois d'Autun possédant fief et plusieurs métairies. L'historien Dureau de la Malle estime qu'on peut multiplier par cinq le chiffre donné par le tableau pour avoir une idée plus précise de la population

Ainsi, à Glux, si quarante-huit personnes sont imposables, on peut penser qu'avec Villechaise, l'Echenault et Moulin du Faulin, le territoire comptait deux cents quarante habitants. Celui d'Alligny-en-Morvan, avec ses seize hameaux, en avait huit cent soixante-cinq et Saint-Léger-sous-Beuvray et ses dix-neuf hameaux, cent cinquante.

III) De quoi vivent-ils ces Morvandiaux du XVIIe siècle ?

Une petite partie d'entre eux possède une charrue. A Moux, sur quatre-vingt seize familles imposables, vingt hommes sont laboureurs. A Sommant, ils sont à peine seize pour cinquante-six "feux", à La Comelle, seize pour soixante-huit, à La Petite-Verrière, six pour vingt-trois. Certains de ces laboureurs ont deux boeufs, comme à Sommant, à Anost. C'est sans doute l'exception qui méritait d'être consignée. Les autres sont "*pauvres manouvriers*", journaliers. Rares sont ceux qui peuvent tirer profit des bois pourtant si étendus. A Saint-Léger, on compte quelques bûcherons. A Cussy, on tire des forêts la cendre alors très recherchée et de quoi faire les tonneaux (cercles et merrains). Deux communautés ont des activités exceptionnelles : mis à part les tisserands de Saint-Léger, la Grande-Verrière a des "*hostes, charrons et autres personnes travaillant ès arts mécaniques*". A Lucenay-l'Evêque, tous sont "*hosteliers, maréchaux et d'autres métiers*". Ailleurs ? On s'acharne sur une terre ingrate, déboisant parfois la montagne, comme à Glux, pour essayer d'en tirer quelque culture.

IV) La neige "*qui y est de grande durée*", le gel, les intempéries : grêle, tempêtes, compromettent les récoltes. Ainsi, de 1642 à 1645, elles ont été nulles. Les vents sont si violents par endroits qu'ils "*renversent les maisons*", comme à Moux où, en 1643, le clocher fut abattu. La foudre provoque souvent des incendies, les maisons étant couvertes de chaume. A Ménessaire, vingt corps de bâtiments ont brûlé l'année précédente, et trente à Chissey-en-Morvan.

V) On a peine à imaginer, aujourd'hui, la misère de ces Morvandiaux qui ne vivent "*que d'avoyne pillée qu'ils font bouillir sans aucun sel*", comme à Chaumien, près de Moux**. A Ménessaire, la plupart des gens vivent "*de racine et de pain d'avoyne, une grande partie en est tombée malade*".

La nourriture est si rare et si mauvaise quand elle existe que les gens meurent de faim. A Moux, trois personnes sont mortes en deux jours, comme à Ménessaire où les médecins ont attribué "ceste incomodité -sic!- à la mauvaise nourriture qu'ils prennent".

** Il faut rappeler que le sel était une denrée de luxe inabordable pour la majorité des gens ; ce qui explique qu'en 1789 dans tous les cahiers de doléances, on trouve le même souhait : il faut diminuer le prix du sel, indispensable aux hommes comme aux animaux.

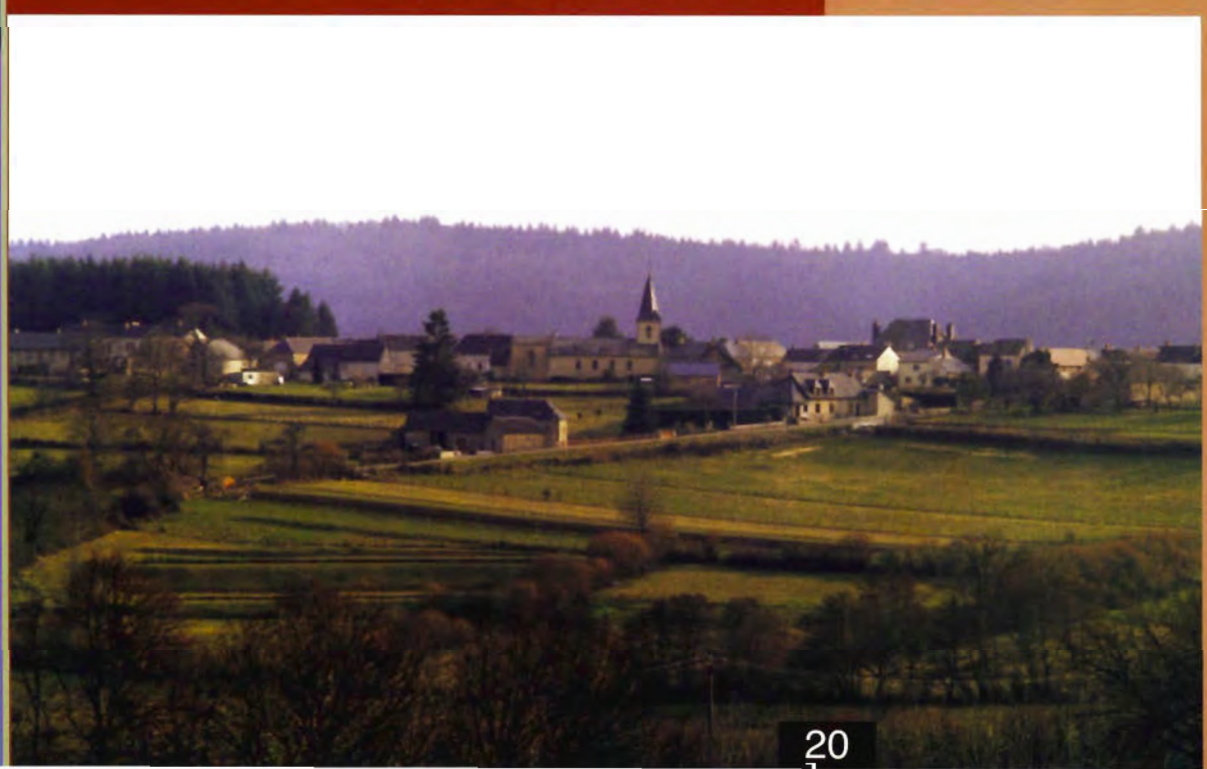

Intérieur de la chapelle de Velée : Christ en bois avec traces de polychromie. Il se trouvait autrefois dans l'église d'Anost.
Selon l'abbé Grivot, cette oeuvre daterait du XIIIe siècle.

Vue sur le village de Roussillon-en-Morvan.

VI) Et comme si la condition servile, les rigueurs du climat ne suffisaient pas à écraser les paysans, les territoires qui n'avaient pas la chance d'appartenir à un seigneur puissant, vivant en son château, comme à Roussillon ou Monthelon, subissaient les invasions des soldats toujours entre deux guerres ; armées du roi, armées étrangères, passent ou s'installent plus ou moins longtemps et on n'a pas de peine à imaginer leurs ravages. Sommant fut constamment un lieu de passage. Chissey, Lucenay, La Petite-Verrière ont subi, en 1644, quatre compagnies "*n'ayant rien laissé en sortant, en toutes les maisons où ils ont été logés*". Pour clore leur passage, les soldats emmènent le bétail, exigent des rançons en argent et incendient souvent les maisons***.

VII) Que les soldats aient mangé les récoltes, mis villages et hameaux à sac, cela n'empêchait pas les impôts de tomber régulièrement. Tant et si bien que pour pouvoir les payer, il fallait emprunter aux riches. Emprunts qui s'accumulaient, ne pouvant jamais être réduits, de sorte que la prison était la première conséquence :
douze habitants de La Comelle sont emprisonnés à Autun pour n'avoir pu payer leur taille, Chissey y envoie onze pauvres bougres. Alors, pour éviter la prison, pour éviter l'horreur de l'occupation, les paysans abandonnent tout, et fuient. En 1645, des neuf hameaux de Chissey "plusieurs sont déserts". Les paroisses de Thil-sur-Arroux, Saint-Léger-sous-Beuvray comptent fort peu d'habitants, la plupart ayant fui.

1645, année de la visite des «feux», c'est aussi l'année de la naissance de La Bruyère qui sera précepteur du petit-fils du Grand Condé. Près d'un demi-siècle plus tard, il écrira :

"*L'on voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles, répandus par la campagne, noirs, livides, et tout brûlés de soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec une opiniâtreté invincible ; ils ont comme une voix articulée, et quand ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine ; et, en effet, ils sont des hommes. Ils se retirent la nuit dans des tanières, où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines : ils épargnent aux autres hommes la peine de semer, de labourer et de recueillir pour vivre, et méritent ainsi de ne pas manquer de ce pain qu'ils ont semé.*"

En cette fin de XVIIe, la misère est donc toujours aussi grande et au milieu du XVIIIe siècle, **l'abbé Lenoble, curé de Roussillon de 1743 à 1745,** ironise dans un long poème, «*la Roussillonnade*», qui en dit long sur les conditions de vie des Morvandiaux. Nous n'en rapporterons ici que quelques passages qu'Harold de Fontenay illustra en 1876 par des notes pertinentes.

L'église....
A travers l'une et l'autre vitre
En hiver il neige au pupitre;
Il y pleut et grêle en juillet,
Et les vents tournent le feuillet
De l'Evangile et de l'Epître.
.....
On voit le ciel par les crevaces
De la voûte et de chaque mur.
.....
Pour la nef qui n'est pas voûtée
Et n'a ni pavé ni plafond,
D'ossements elle est parquetée,
Et c'est un sépulcre profond.

Après avoir décrit l'église, l'abbé Lenoble nous invite à pénétrer dans la cure, sa maison.

Sous une chambre illuminée
Par le tuyau de cheminée,

*** Bien que la commune d'Issy-l'Evêque ne soit pas dans le Morvan, elle est assez proche pour nous donner une idée du fléau que représente le passage des "gens de guerre". S'y sont succédé en 1644, 111 hommes du régiment du Vicomte de Turin, 500 à 600 hommes du régiment de la Couronne, 400 d'Oizenville, 20 compagnies d'infanterie par 2 fois et la compagnie de cavalerie du Prince de Conty (fils du Prince de Condé) qui y a séjourné 2 mois.

Les poutres et les soliveaux,
Soutenus par quelques poteaux,
Font un lambris en découpure,
Dont, chaque jour, la pourriture
Fait descendre quelques morceaux.
.....
Aux quatre coins de la tanière
La taupe fait sa taupinière ;
La chauve-souris, le hibou,
En font leur funèbre volière.
.....
Il n'est ni porte ny cloison
Qui puisse défendre l'entrée
De cette diable de maison
A l'impitoyable Borée,
Quand il souffle sur l'horizon.
Par un toit de paille pourrie
Ainsi qu'au travers d'un panier,
La pluie inonde le grenier,
Descend par cascades au cellier,
Redonde jusqu'à l'écurie.
Dans la chambre, s'il ne fait beau,
On a besoin de son manteau,
Et même au lit, de parapluie,
Contre les insultes de l'eau.
Dans cette loge délabrée,
Une bonne toile cirée
A mon lit servait de rideau...

Des bâtiments en ruines dans une région au climat rude où les pauvres gens, asservis aux riches, ne peuvent ni se chauffer ni manger.

Là, le genêt et la fougère
Couvrent les stériles guérets
.....
Une récolte de navets
Y réduit la terre légère
A reposer six ans après.
Tu vois que l'on fait maigre chère
Dans un si misérable lieu.
On y fait encore moins bon feu :
Parmi les pilles entassées
Pour tous les foyers de Paris (allusion au flottage du bois qui amenait le bois du Morvan jusqu'à Paris)
Dans le fond des huttes glacées
On serre des roseaux pourris
.....
Malheur à qui serait surpris
Chargé d'un fagot de ramée
Qu'entoure une meutte affamée
De gardes...

Vue générale du hameau de Velée ; on peut distinguer la chapelle sur la partie droite de la photo. ▲

Jusqu'en 1818, année où le Conseil de Fabrique constate que l'église tombe en ruines, les différents curés qui s'y sont succédé après Lenoble ont fait écho aux plaintes de ce dernier :
absence de vitraux, plafond crevé, sol reposant directement sur les ossements des anciennes sépultures et clocher "*oscillant à chaque tintement de cloche*". Les curés n'ont pas de chasuble. En 1776, le seigneur de Chastellux consent à donner le drap d'or qui ornait le lit du défunt comte de Roussillon pour orner l'autel de l'église. Le presbytère ne vaut pas mieux et ce sont les abbés qui, à leurs frais, en ont fait colmater les brèches. Pour eux, comme pour le peuple, pas question de manger à leur faim ni de se chauffer. Harold de Fontenay dit qu'on ne semait de froment "*que ce qu'il fallait pour faire le gâteau de la Saint-Jean*". Les autres cultures se composaient de seigle, avoine, sarrazin, navets. Et c'est tout juste si les récoltes permettaient de vivre trois mois de l'année. Dans cette région riche en bois, les gens ne peuvent l'utiliser pour se chauffer et doivent se contenter des joncs des lieux marécageux, joncs qui servaient aussi de litière pour les animaux comme de matière première pour couvrir les toits. A l'époque du curé Lenoble, le puissant seigneur de Roussillon était Nicolas-Etienne de Chaugy et il a laissé le souvenir de quelqu'un d'impitoyable.

Conclusion

En 1789, les cahiers de doléances des mêmes paroisses visitées en 1645 viendront, comme une longue litanie, énumérer toutes les injustices, toutes les humiliations, toutes les souffrances de cette France rurale.

La chapelle de Velée dont les fondations remontent aux XIe et XIIe siècles A l'intérieur, une date sur une dalle : 1609 et une petite niche «renaissance». Les pauvres gens recensés en 1645 sont passés en ces lieux. La cloche a annoncé leur mort. Aujourd'hui encore, une vieille coutume veut que cette cloche ne sonne que pour signaler le décès d'un natif de Velée, même s'il habite au loin. ▼

Les sources :

Mémoires de la Société Eduenne
Gabriel Dumais : Etats des paroisses et communautés du baillage d'Autun en 1645.
Arold de Fontenay : la Roussillonnade.
On lira avec intérêt un des derniers numéros de l'Académie du Morvan que Jacques Parrain a consacré à Anost.

En l'absence d'archives équivalentes, nous n'avons pu étendre notre étude au territoire du Morvan nivernais.